L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 26 NOVEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Un bon professeur de français et d'Anglais. S'adresser à J. BARRÈRE avenue Washington, près de l'avenue de Carrollton. 22 nov—6f

ON DEMANDE de suite un jeune homme capable de servir dans une confiserie. E. Himbert coin St Louis et Royale. 24nov—3f

A LOUER.

A Louer, à bon marché - Le beau magasin situé sous l'Hôtel des Etrangers, No. 133 rue de Chartres. S'adresser à l'Hôtel. 22nov—6f

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A louer—La belle résidence de famille portant le No 265 rue Dauphine, près Ursulines, possession immédiate. S'adresser à Mme Vve TROTOT, 296 rue Villeré. 21 nov—6f

A VENDRE.

A vendre—Une GROCERIE faisant de bonnes affaires dans le Deuxième District. S'adresser au bureau de L'ABEILLE, aux initiales J. C. 17 nov—mar jeu sam—1m

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parei
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysé
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 2 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.

ASSURANCES

Etat Annuel des Affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

Primes d'incendie $644,118 33		
Primes maritimes.. 227,403 48		
Primes de rivières. 37,703 99		$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882		201,117 02
Total des primes		$1,110,242 82
A déduire—		
Réservé pour risques non échus	$216,697 92	
Primes remboursées	88,840 82	
Réassurances	167,917 84	475,456 58
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter		
Intérêt sur placements	$33,382 42	
[illegible]	7,713 48	41,095 90
Revenu net		$675,982 14
A déduire—		
Pertes par le feu	$332,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 60	
Total des pertes	$447,077 51	
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 33	660,633 84
Profits nets		$15,348 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		88,205 15
Total du surplus		$103,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 4
Surplus net		$45,114

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 1883.

Argent en banque	94,159 36
Bons 4 - 0/0 des Etats-Unis	48,000 00
Bons du New Orleans Waterworks	26,000 00
Bons New Orleans City Railroad Co	27,500 00
Bons New Orleans Pacific Railway	1,920 0
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4,000 00
Bons Levee Steam Cotton Press	44,720 00
Bons Bataillon Washington Artillery	500 00
Bons St Bernard Steam Engine	100 00
Actions du New Orleans City Railroad Co	1,600
Actions de a State National Bank	700
Actions de la Vallette Dry Dock Company	4,000 00
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00
Propriétés foncières de ville	63,581 00
Billets 1re hypothèque	129,384 08
Prêts sur demande	66,920 17
Billets garantis par nantissement	10,000 00
Billets à recevoir en règlement de primes	4[illegible]
Primes en cours de collection	110,149 44
Dû par agents et en voie de transmission	916 65
Compte en suspens	393 38
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	5,8[illegible] 07 — $839,440 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	216,697 92
Réserve pour pertes non ajustées et non payées	58,438 44
Dividendes non réclamés	370 50
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances	14,818 71
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99 — $839,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W HINCKS, Secrétaire. J TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif pendant Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER.
H GALLY
CHAS. LAFITTE.

A une séance du Conseil de Direction tenue le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 188

DIRECTEURS.

JULES ALDIGÉ, THEO. BRIERRE, W. A. [illegible], ANT. CARRIERE, C. T. D. GAS[illegible], PATJO — H. GALLY, CHAS. LAFITTE, PIERRE POUTZ, AD. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, JULES TUYES.

ASSURANCES.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1|2 rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 19 janvier 1885.

CONFORMEMENT à sa Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884 :

Primes sur risques de feu	$542 214 95	
Primes sur risques de mer	54,870 98	
Primes sur risques de rivière	16,603 64	
		$613,688 97
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884		158,474 00
Total des primes		$772,162 97
Adéduire :		
Primes remboursées et réfaction (Rebate)	$33,105 94	
Réassurances	138,735 29	
Primes sur risques non terminés	152,925 00	324,7626
Primes nettes acquises		$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes		24,757
		$472,154 63
Pertes payées sur les risques de Feu	$250,728 33	
de Marine	34,761 71	
de Rivière	9,355 51	
Pertes non ajustées	40,000 00	
	$320,848 55	
Commission d'agences	$83 958 58	
Dépenses d'agences	11,370 12	
Taxes et Licences	4 063 23	
Dépenses de bureau	27,451 63	
Dépenses casuelles	4,159 24	459,831 38
Bénéfice net		$12,323 25
Dividende semi annuel de 5 0|0 déclaré au 30 juin 1884		15,000 00

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0|0	$159,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans	51,000 00
Premium Bonds	52,916 17
Argent en caisse	93,798 88
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	26,774 15
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	46,749 81
Prêts sur hypothèque	56,111 84
Effets à recevoir pour primes et autres	5,386 23
Bons, actions et autres valeurs	17,939 20
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$527,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00
Fonds de réserve	31,525 78
Dividendes non réclamés	2,724 00
Pertes non réglées	40,000 00
Primes sur risques non expirés	152,925 00 — 527,175 7

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.

LEON SERÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 188.

G LEGARDEUR Jr., Notaire.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous parait heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qu'l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fete littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

LA NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

L.S.L.

PRENEZ AVIS

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 DECEMBRE 1885

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE	$150,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 15 DEC. 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
600 Lots de	100..	60,000
1000 Lots de	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane,

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne., P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles ! Meubles ! Meubles !
Matelas ! Matelas ! Matelas !
Etc., Etc., Etc.

Le contenu de l'Hôtel Carrollton ainsi qu'un Ours.

H. R. Gogreve vs. J. Q. Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,661—En vertu d'un ordre de vente date le 13 novembre 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 27 novembre 1885, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les meubles, matelas, etc., qui se trouvent dans la propriété connue comme "Hôtel Carrollton", en face de la gare du Chemin de fer New Orleans & Carrollton, dans le septième district de cette ville, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Aussi, un ours se trouvant sur la même propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26nov—26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Themy Lafon vs. Benjamin Rohling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,416—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Joseph, North Market, Tchoupitoulas et New Levee. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un croquis signé par les parties à l'acte par Edward Barnett, ancien notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, le 11 avril 1867. Le terrain mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de cinquante-huit pieds un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par Benjamin Rohling, de John Barrett, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1876.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant des bons avec bonne garantie, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acheteur déduira du montant de son adjudication les frais de publication, ainsi que ceux du shérif, du greffier, etc., qu'il devra payer comptant, soit environ cent quatre-vingts piastres, et de plus du montant de son adjudication les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur la dite propriété, revenant à environ cent cinq ($105) piastres.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
nov26—déc 2 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Richard R. Whitehead,
No 5,933—Succession de Joseph B. Whitehead, No 12,985.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux ordres de vente, datés le 20 novembre 1885, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le tout et particulièrement les deux sixièmes indivis, part et intérêt, étant le sixième indivis, part et intérêt, de chacune des ci-dessus successions dans la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Girod, Lafayette et Front, désigné comme lot numéro quinze d'après un plan de J. R. Beard, et mesurant vingt-quatre pieds et deux pouces de face à la rue Fulton et vingt-quatre pieds trois pouces à la rue Front sur cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro quatorze, et cent vingt pieds, un pouce et deux lignes de profondeur et face à la rue Girod.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
nov 25—déc 2.9.16.23.29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. B. Ringrose vs Fred. J. Leland

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 15,695—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan sur les lieux désignés ci-dessous, SAMEDI, 5 décembre 1885 à 10 heures, la propriété suivante, à savoir :

Un ameublement de chambres, 11 pièces, 1 sommier acier, un matelas en mousse, un sideboard, six chaises en rotin, une table qui s'ouvre (extension), et un ameublement de salon, 10 pièces, etc., le tout se trouvant dans mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24nov—déc1.5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jos. B. Whitehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,985—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 novembre 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Le tout, et particulièrement le tiers indivis de la part, action et intérêt dans la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Poydras et Lafayette désigné sur le plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1852, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville comme le lot No treize et mesurant, d'après le plan, vingt-trois pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes, sur la ligne plus près du lot No quinze, et de cent seize pieds neuf pouces et trois lignes sur l'autre ligne plus près du lot No quatorze.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante-quinze (75) rue Front.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
25nov—24—déc2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

James M. Winship vs. Scott Collins (ou Colins).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,331—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges appartenant à la dite propriété, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Homer, Elmire et Chesnut et désigné comme lot numéro onze dans l'ilet numéro cent quarante-six, d'après un plan dressé par Arthur De Armas, arpenteur, et daté du 28 février 1870, lequel plan est déposé comme référence au bureau de W. H. Seymour, notaire en cette ville, d'après le dit plan, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de cent vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Propriété acquise par le défendeur en un achat du plaignant, conformément à un acte pardevant Alphonse V. Philips, notaire, le 30 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 nov—21.28—déc 5.12.18.22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare de faire l'acquisition d'une résidence magnifique dans l'une des meilleures parties de la ville et dans un quartier des plus aristocratiques. Vente importante par le Shérif Civil de cette grande portion de terre de valeur formant l'encoignure des rues Prytanée et Septième, ilet borné par les rues Coliseum et Huitième, mesurant 127 pieds sur la rue Prytanée et 214 pieds sur la rue Septième. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. Walter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,525.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 19 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Coliseum, Septième et Huitième ; la dite propriété mesure une façade totale de cent vingt-sept pieds à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Septième de deux cent quatorze pieds plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de la Mechanics and Traders Bank par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 1er décembre 1877, titre enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 309.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 24—1 8 15 19 déc

Le plus grand [illegible] du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète. Sept 1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie C. Rathbone vs. Mme J. H. Reynolds et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,367—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 décembre 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un grand lot assorti de meubles, effets mobiliers, installations et autres articles, au local No 139 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 nov—déc 1.5.6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur et améliorées dans les deuxième et troisième districts.

Antoni Frey vs. Charles Gaulon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,377.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain terrain, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro 12 de l'ilet compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan fait par Henry Moelhausen, architecte et voyer, en date du 9me jour de juin 1845, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot touche au lot de l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe et la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

2° Un certain terrain, situé dans le faubourg Tremé de cette ville, désigné par le No onze du même ilet, compris entre les rues St Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moelhausen ; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente six pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes parallèles.

3° Deux certains terrains situés aussi dans le faubourg Tremé et dans le même ilet, borné par les rues St Philippe, Dumaine, Roman et Prieur. Les dits lots sont désignés par les numéros treize et quatorze, conformément au dit plan ci-dessus décrit, par Henry Moelhausen, et mesure comme suit, à savoir :

Le lot numéro treize mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Le lot numéro quatorze mesure trente six pieds un pouce et deux lignes et demie de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes. Les dits lots de terre sont bornés sur le côté le plus rapproché de la rue Roman, par la propriété de M. Jean Baptiste Magnard ou son représentant.

4° Un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet, borné par les rues St. Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, désigné par le numéro sept, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer en date du 25me jour de septembre 1866 et annexé sur la marge d'un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3me jour d'août 1870 : le dit lot de terre mesure vingt pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

5° Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet borné par les rues St-Philippe, Prieur, Dumaine et Roman, le dit lot de terre mesure trente trois pieds six pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes, borné sur le côté vers la rue Prieur par la propriété de L. Mathe et sur l'autre côté près de la rue Roman par la propriété de G. Green.

La propriété ci-dessus décrite est la même propriété acquise par le dit Charles Gaulon de J. B. Magnard par acte passé le 30 novembre 1880 pardevant W. A. Bienvenu, notaire.

6° Un certain terrain avec tous les droits, voies, etc. situé dans le Troisième District de cette ville borné par les rues Annette, Genois, Célestine et St Antoine. Le dit terrain mesure—mesure américaine—30 pieds, plus ou moins, rue Annette sur cent vingt plus ou moins, de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le terrain forme l'angle des rues Genois et Annette et étant la moitié d'un plus grand terrain désigné par le No 9 du carré No 28 sur un devis du voyer Pilié en date du 24 juin 1830. La propriété est la même qui a acheté ledit Charles Gaulon par le même acte plus haut mentionné à la date du 30 novembre 1880.

7. Un certain terrain, situé dans le faubourg Tremé de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Marais, Tremé, St Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le No 2 sur un devis de J. Communy, voyer de la municipalité No 1, en date du 10 décembre 1842, et déposé au bureau de J. Cuvillier, notaire ; le dit terrain mesure—pied français—trente pieds de façade sur la rue St Pierre, trente un pieds un pouce et deux lignes de façade, Promenade Carondelet, soixante onze pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la limite vers la rue Tremé, et soixante quatre pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Marais.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les privilèges qui y appartiennent sans exception ni réserve. Etant la même propriété achetée par le dit Charles Gaulon de M. J. Lavarenne et autres par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, en date du 21 avril 1880.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20nov—20 27—1.11.18 22déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Hurnett et J. J. Barnett vs Mme Mary McKay femme de Luther E. Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No. 15,584. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement faubourg Borthville, paroisse Jefferson en cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Hurst et Calhoun et la ligne de la propriété de feu Foucher de Circé, maintenant City Park ; la dite portion ou morceau de terre mesure trente pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes, sur sa ligne de côté sur le côté vers le dit City Park, à une distance de quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et une ligne trois quarts de la ligne du dit City Park qui se trouve parallèle, et de plus la dite portion de terre est désignée comme lot numéro quatre du dit ilet d'après un plan de ladite propriété, qui est annexé à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 23 septembre 1884, à John Rhodes et Mme J. B. F. Ryan, du lot numéro deux et conformément au plan original de Borthville par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans ; le dit ilet de terre est désigné comme ilet numéro soixante.

Acquis par le défendeur de Mme E. A. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 octobre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 nov—4,11,18 25—déc 2 5.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hubert Rolling vs. Ses Créanciers. — No. 15,617.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Hubert Rolling soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Algernon S. Beck, Esq., notaire, en cette ville, LUNDI, le 30me jour de novembre 1885, à onze A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire, soient suspendues et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
27oct—27—nov 14,30.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Louisiana National Bank vs The Boston Shoe and Leather Company.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos 9,310, 9,311 et 9,312—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au No 108 rue de Chartres entre St Louis et Conti, le JEUDI, 26 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de machines, un lot de cuir, un lot de souliers, un coffre-fort, un lot d'étagères, un lot de comptoirs, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus
Conditions—comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable 1re Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
15 nov—15 21 26

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée, et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.
29mars—1ap

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duff y vs John Davidson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'ilet quatre vingt-cinq (85) de l'ancien faubourg Lacourse, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transferts, livre 119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, $4 pour frais de copie de l'acte et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux ans après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilèges et lien de vendeur, et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas sinotions, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux ; et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit plus haut et le billet, à assumer comme il est ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera proportionné au pro rata entre le montant de la réclamation de la plaignante maintenant due et le billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, le pro rata de la réclamation de la plaignante maintenant due, sera payé comptant, et le pro rata dudit billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc2.9.15

VENTE DE SUCCESSION.

Succession de John R. Gaines

EN VERTU D'UN ORDRE DE L'HONORABLE A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, j'offrirai en vente sur les lieux à midi SAMEDI 26 décembre 1885 le cottage à double corps de logis, No 47 et 49 rue Palmyre, avec le terrain sur lequel il est bâti lequel a une face de de 38 pieds sur la rue Palmyre et une profondeur d'environ 100 pieds, entre lignes parallèles aussi un petit lot d'effets mobiliers appartenant à la succession de John R. Gaines, en communauté conformément à l'inventaire.

Conditions—Comptant.
MARY E. GAINES,
Tutrice naturelle.
24 nov—6 fev 30 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Albert C. Maes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15 081—Division A. Attendu que Mme Veuve Albert C. Maes, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Albert C. Maes, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 nov—26—1 5 déc

Succession de John George Abry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,065—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Fachule administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et le dit administrateur déchargé.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 nov—25.28—4déc

Succession d'Antoine Gerard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr. administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 nov—21 25 28

Succession de John McGrath.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,678—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ann McGrath exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 nov—20.21.28

Succession de Mme Caroline E. Simms

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13 167—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Philip Simms et Nicholas Bowling, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19nov—19 24 28

William Epps vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,327—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de William Epps et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Robert H. Marr, Jr., syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN Greffier.
17 nov—17.21.26

Succession de Luce Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15 976—Division E—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Luce Charles, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 nov—24.28—3 déc

Succession de Fannie Weil, femme de David Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14 274—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par David Cohn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19nov—19 24.28

Succession de J. A. Laurent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,524—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Mathilde Laurent, Gabriel del Corral et Alphonse Tertrou, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 nov—20,24,28

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléans.—P. Escobal vs. Ses Créanciers.—No. 15,861.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Paulino Escobal et autres personnes intéressées soit convoquée pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 12e jour de décembre, 1885, pour considérer et déterminer sur l'application pour un sursis, et que, dans l'intervalle, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit Paulino Escobal soient suspendues.

Nlle Orléans, 10 novembre 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—1f par sem—au 12 déc

Avis aux Créanciers.

W. E. Seebold vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,379—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de W. E. Seebold et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. C. Palmer, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18nov—18 21 27

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Premier District de cette ville, dans la partie commerciale et financière de cette ville, sur la rue Gravier, à deux portes du Cotton Exchange.

Succession de Kate Townsend.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 9,740.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 26 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 23 novembre 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cette propriété bien située, connue par le No 191 rue Gravier, bornée par les rues Baronne, Commune et Carondelet, et mesurant, au pied américain, 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques fortement construite avec 3 étages, subdivisée en plusieurs bureaux et offre une occasion exceptionnelle pour un capitaliste pour un placement de premier ordre.

Conditions—Du montant du prix de l'adjudication de l'acquéreur dix mille dollars seront payés par un crédit de douze mois avec un billet garanti par hypothèque spéciale et portant intérêt de 8 pour cent par an. L'acte contiendra toutes les clauses usuelles de garantie, le transfert de la police d'assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, et le reste comptant. Toutes les personnes réclamant des droits adverses se joindront pour en donner le titre.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885 ; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Voir le plan à la Bourse.
25nov—25,28—5,12,19,26déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, sur la rue Poydras, entre Rochelblave et Dolhonde.

Successions de John Scully.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 15,018.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 27 octobre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Julia, Rochelblave et Dolhonde, désigné par le No 4 et mesure 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras sur 32 pieds 7 pouces et 6 lignes dans le fond sur une profondeur irrégulière d'à peu près 103 pieds sur la ligne du lot No 5, et 106 pieds sur la ligne du lot No 3.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera le paiement en sus du prix de son adjudication des taxes dues et exigibles en 1885 ; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux de la vente.

5nov—5.14 21.28—5.12déc.

PAR JAS P. GUINAULT.

Terrain vacant sur la rue Urquhart.

Succession de Alphonse Perdreauville, No 14,755.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 novembre 1885 il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hotel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 20 novembre 1885—

La moitié indivise d'un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Urquhart, Moralès, Champs Elysées et Français, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Urquhart sur 96 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

P. S.—Le privilège est donné à l'acquéreur de prendre au même prix d'adjudication l'autre moitié indivise de la susdite propriété.

Acte de vente pardevant A. Abat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 nov—24 28—5.12.19 26déc

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.

Vente pour effectuer un partage.

A. Avegno et als. vs P. Avegno et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 14 009.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Common et Gravier, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 4 novembre 1885 et signé le 11 novembre 1885, il sera vendu à l'encan dans l'affaire de A. Avegno et als. vs. P. Avegno et als, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti, mesurant 60 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur d'à peu près 45 pieds, le dit lot de terre faisant partie du lot qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Bienville.

2° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville étant le lot No 4 de l'ilet No 29 borné par les rues Decatur, Conti, Chartres et Bienville, mesurant 15 pieds 11 pouces et [illegible] et une ligne de face à la rue Decatur, sur une profondeur de 131 [illegible] 2 pouces sur la ligne la plus près [illegible] de la rue Bienville.

3° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot No 1, dans l'ilet 97, borné par les rues Bourgogne, Bienville, Remparts et Conti, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur à peu près 74 pieds de profondeur et face à la rue Bienville, le dit lot forme l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne.

4° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot No 25, dans l'ilet 98, borné par les rues Conti, Remparts, St-Louis et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 120 pieds, mesure française, s'étendant entre lignes parallèles de la rue Conti, en arrière, à quelques pieds de la ligne du fond ou la dite ligne de Remparts à l'égard de manière à largir dans le fond.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès. Les propriétés devront être assurées pour leur montant en plein et la police transférée aux porteurs des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1885 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux du montant de leur adjudication.

Les actes de vente pardevant André Doriocourt, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.

14nov—14 21 28—5.12.19déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur sur le Chemin de la Métairie.

Succession de John Dinnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 14,150.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, le 5 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orleans, Division A, daté du 30 octobre 1885, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, sur le Chemin de la Métairie, à un ilet du Bayou St Jean, mesurant 423 pieds 5 pouces et 1 ligne face au Chemin de la Métairie, sur une profondeur du côté le plus rapproché du Bayou St Jean, sur une ligne oblique de 533 pieds 11 pouces et 5 lignes vers le point C, puis 1286 pieds 3 pouces, 7 lignes au point A, et sur l'autre côté de la ligne 1051 pieds 5 pouces 5 lignes vers le point E et 223 pieds 9 pouces de largeur sur une ligne oblique au fond et faisant face à la rue Orléans, d'après un plan du dit lot de terre dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 28me jour de janvier 1869.

2° Un certain lot de terre au fond du dit lot, décrit ci-dessus, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le même District, mesurant, conformément au plan mentionné ci-dessus, 223 pieds 9 pouces de face à la rue Orléans, sur les profondeurs suivantes : sur la ligne la plus rapprochée du Bayou St-Jean 704 pieds 11 pouces 2 lignes ; sur l'autre côté de la ligne 822 pieds 1 pouce 3 lignes et 191 pieds 10 pouces de large dans le fond.

Conditions—Moitié comptant, la balance en un et deux ans, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre et endossés par eux, garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1885 au dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant et sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Kerr, notaire, aux frais des acquéreurs.

oct31—nov7,14,21,28—déc 5

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété de Choix,

Vis-à-vis le Marché Poydras, entre Baronne et Dryades.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. — G. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan : Cette propriété de commerce de choix, désignée par le No. 228 rue Poydras, côté sud, dans l'ilet No. 259 borné par les rues Poydras, Lafayette, Baronne et Dryades. Le lot est égal en largeur ordinaire à deux terrains et mesure 40 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 113 pieds 8 pouces. Les améliorations consistent en un magasin en briques à un étage avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond et une allée de côté. La propriété est bien connue comme le "Little Church Saloon," et louée à bail, jusqu'au 31 décembre 1886, à raison de $480 par an. Le locataire est tenu dans son bail de faire toutes les réparations à ses propres frais en sus de son loyer. La propriété fait face au centre du Marché Poydras, et c'est un des emplacements d'affaires des plus attrayants et de valeur dans cette grande partie d'affaires du Premier District et un placement sûr.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et 5 pour cent (honoraires d'avocat), la police transférée, et spécialement garantie par privilège de vendeur ; 10 pour cent à la vente.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. 15 nov—15.21.28

G. P. MALONEY. D. S. D.

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150......RUE DU CANAL........150

près Baronne,

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 15 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur et améliorée.

Succession de F. A. Lacanera.

No 8,809—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 26 Décembre 1885, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 novembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, St-Pierre, Remparts et Toulouse, mesurant 20 pieds de face à la rue Bassin, côté nord, sur une profondeur de 72 pieds. Les améliorations sont connues par le No 156 rue Bassin.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Barnett, notaire. Dix pour cent sera requis du montant de son adjudication.

21 nov—21.28—déc 5.12.19.26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles Riches et Elégants.

Tout le contenu de la

Résidence Magnifiquement Meublée,

Coin des rues Prytanée et Deuxième,

— Comprenant —

Elégants Meubles de Salon en Noyer (recouverts en soie) ; Chaises confortables, aisées et de réception ; belles Tables de centre, Pupitre à écrire, Statues et Socles en marbres, Chiffonnière, magnifiques Pendules et Ornements en bronze, Vases, Corniches, Lambrequins, Rideaux de dentelle, Miroirs français de panneaux et de cheminée, Gravures, Peintures.

Magnifiques Meubles de salle à manger, style moderne.

Magnifiques Meubles de vestibule.

Belle Bibliothèque en noyer et Livres.

Coûteux Tapis de velours et de Bruxelles, Nattes et Stores.

Magnifique Mobilier de Chambre à Coucher en bois de rose, richement sculpté

Elégant Ameublement Victoria en Noyer, Faïence, Verrerie et autres, Divers, etc.

Magnifique Piano Droit.

Succession de William Hartwell.

No. 14,861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—MERCREDI le 2 décembre 1885, à 11 heures à la résidence encoignure des rues Prytania et Deuxième, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 6 novembre 1885, il sera vendu à l'encan.

La collection splendide de meubles contenue dans la dite résidence.

Conditions—Comptant.
21nov—21 28 29 30—déc 1er 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette magnifique habitation cotonnière connue comme "Blackwater".

Située dans la paroisse Tensas.

Succession d'Alfred Penn.

No. 3851.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 13 novembre 1885, il sera vendu à l'encan, cette propriété de valeur connue comme habitation Blackwater, comprenant les morceaux de terre suivants, à savoir :

Sections ou lots Nos. 5 et 6, faisant face au lac St. Joseph dans le Township 13, R. 12 E. ayant 321 44|100 acres, sections 7 et 8, même Township et R. Aussi, faisant face au lac St. Joseph et ayant 846 acres ; et la concession au fond de la dite terre, contenant 1168 41|100 acres, faisant ensemble 2336 62|100 acres plus ou moins le tout situé dans la paroisse Tensas en cet Etat, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en une maison de résidence, un moulin à coton à vapeur, écurie, et toutes les autres bâtisses nécessaires, le tout en bon état, situé dans une des meilleures régions cotonnières anciennement connue comme une des plus belles habitations dans le Sud. La récolte actuelle, cette année, sera de 800 à 1000 balles.

Possession donnée le 1er janvier 1886.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste en deux paiements égaux payables en un et deux ans représentés par billets, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, avec les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant le jour de la vente sera requis sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant [illegible] Gilmer, notaire.

17nov—17 21 28—déc 5 12 19

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Remorqueur (tow boat) Gus. Genin et barges, Mulets, Wagons, Barouche &c.

Succession de Anna Dorothea Pohlman Jurgens. Vente positive. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux No 13 rue Carondelet—LUNDI, 30 novembre 1885, à 10 1|2 heures A. M., sur les lieux, coin des rues Hampson et Madison, à Carrollton, 7me district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 13 novembre 1885, pour le compte de la succession de Anna Dorothea Pohlman, décédée, femme de H. F. Jurgens, décédé aussi, Dossier No 15,493 il sera vendu :

4 mulets, 2 wagons, 1 barouche, ainsi que l'intérêt indivis de 1|14 dans le remorqueur (tow boat) Gus Genin et barges, tels qu'ils seront présentés le jour de la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20 nov—à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques à deux étages,

No. 490 rue Moralès,

Entre les rues Union et Français.

Une action du Produce Exchange Stock.

Succession de Diego Saya décédé.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magazine, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté le 13 novembre 1885, Dossier No 15 311, pour le compte de la succession de Diego Saya, décédé, il sera vendu à l'encan—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 20, borné par les rues Marais, Moralès, Union, Urquhart et Français, désigné par le No 169 et mesurant en mesure française 49 pieds de face à la rue Moralès, sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages avec toiture en ardoises, la résidence est connue comme le No 490 rue Moralès, et a 8 chambres, citerne, auvent, commodités, etc., etc., jardin, arbres fruitiers, etc., et produit maintenant $25 par mois.

2° Une action du Capital Stock de $100 payé en plein du Produce Exchange de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant sur les lieux et avant le transfert.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1885.

15nov—15.22.29—6.13.19déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois à deux étages,

No 114 rue Howard, entre Gravier et Perdido.

Succession de Terrance Hackett, décédé.

Cour Civile de District—Dossier No 13,685.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 novembre 1885, Dossier No 13,685, pour le compte de la succession de Terrance Hackett, décédé, il sera vendu, à l'encan—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Gravier et Perdido, désigné par le No 22, et mesurant 26 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages, couverte en lattes et une cuisine à étage, ayant en tout 6 chambres, un auvent, une citerne et portant le No 114 de la rue Howard, rapportant de $12 à $15 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles, incluant le privilège du vendeur, les frais d'avocat et d'assurance, en transfert de la police, si le crédit est accepté par l'acquéreur au lieu de comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1885 en plus de son enchère et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 nov—11,15,22,29—déc 6.13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes courants et jugements.

Coffre-forts, réclamations.

W. S. Davidson vs. Ses Créanciers.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 28 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 2 novembre 1885 ; aussi, un ordre amendé par le même juge, en date, du 17 novembre 1885, Dossier No 12,594, dans l'affaire de W. S. Davidson vs. ses créanciers, il sera vendu à l'encan :

Un lot de comptes courants et jugements, réclamations et un coffre-fort, peuvent être vu au Maginnis Warehouse, coin Magazine et Lafayette, ainsi que le porte l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
19 nov—22 25 jusqu'à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ACTIONS DE BANQUES,

De Chemins de fer, d'Assurances et de la Compagnie du Gaz.

Bonds du Crescent City Sugar Refinery.

SUCCESSION de LOUISA E. STARK

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 15,419.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—MARDI, 8 décembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 novembre 1885, pour le compte de la susdite succession, les Actions et Bons ci-après décrits, à savoir :

35 Actions du **Factor's and Traders Insurance Co.** de $100 chacune
115 Actions du **New Orleans City and Lake R. R. Co.**, de $100 chacune
100 Actions du **Citizens Bank of Louisiana** [illegible]
115 Actions du **Canal Bank**, [illegible]
50 Actions du **St. Charles street R. R. Co.** de $50 [illegible]
65 Actions du **New Orleans Gas Light Co.** de $100 chacune
100 Actions du **Merchants Insurance Co.** de $100 chacune
10 Coupons Bonds de $500 [illegible] du **Crescent City Sugar Refinery**, [illegible]

Conditions—Comptant à l'adjudication et avant le transfert. 26nov—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Le cottage No. 785 rue Dauphine, entre Piété et Désiré.

Le cottage double No. 692 rue Dauphine, entre Clouet et Montégut.

Succession de Veuve Tobias Brunnsaam ou Brunnsaun.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier No 15,467.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 19 décembre 1885 à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" en date du 12 novembre 1885, Dossier No 15,467, pour le compte de la succession de la veuve Tobias Brunnsaam ou Brunnsaun, décédée—à l'encan il sera vendu

1° Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Montegut, Grands Hommes maintenant Dauphine et Royale, anciennement Casacalvo désigné par le No 6 mesurant trente six pieds de face à la rue Dauphine, anciennement Grands-Hommes, sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double à deux corps de logis ayant 2 chambres et cabinet sur chaque côté, cuisine, cave et connu comme le No 692 rue Dauphine.

2° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent ou qui en dépendent, situé dans l'ancien faubourg Washington, District Clouet, maintenant le 3me district de cette ville, et désigné comme le lot No 2 de l'ilet No. 2, lequel est compris entre les rues Bourgogne (autrefois Craps), Dauphine (autrefois Grands Hommes), Piété et Désiré, conformément au plan dressé par C. Giroux, architecte, en date du 15 décembre 1818, et déposé comme plan No. 35 dans le livre de plans No. 5 de Louis T. Caire, ancien notaire. Le dit lot mesure trente sept pieds trois pouces de face à la rue Dauphine (autrefois Grands Hommes), trente-sept pieds trois pouces et trois lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, dix pouces, trois lignes, le tout mesure anglaise.

Les améliorations consistent en un cottage pour résidence avec 4 chambres, cuisine à 2 chambres, cave, etc., et connu comme le No 785 rue Dauphine.

Les mesures ci-dessus sont plus ou moins et conformément à des plans récents faits par Hunter Stuart arpenteur, en date de novembre 1885.

Conditions—La moitié ou plus du prix d'achat comptant, le reste payable en des billets à un an, garantie par le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de leur date, avec les clauses usuelles, y compris les honoraires d'avocat, assurances, etc. Les dits billets seront divisés en coupons si les parties intéressées le désirent. Il sera payé au comptant de l'adjudication dix pour cent pour assurer la vente.

Actes de ventes pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1885.

15nov—15.22.29 déc6 13 19

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence

Sur la rue Liberty, entre Erato et Thalia.

Succession de Joseph Warth.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,689

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite—

La bâtisse à deux corps de logis No 355 rue Liberty, dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Liberty, Ranton maintenant Franklin Erato et Thalia. Le lot est désigné par le No 16, et mesure, au pied américain, 32 pieds sur la rue Liberty, sur une profondeur de 91 pieds.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Préot, notaire, No 5 rue Carondelet.

25oct—25 nov 7 14 21 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Home Place.

Habitation sucrière et terre dans la paroisse Iberville.

Dans l'affaire de Gidiere Day & Co. vs. leurs Créanciers.—No. 13,056.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 décembre 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 novembre 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, savoir—

L'habitation sucrière connue sous le nom de "Home Place", située dans la paroisse Iberville, en cet Etat à l'ouest de la ville de Bayou Goula et à une distance d'à peu près 10 arpents de la marque de la rive droite du fleuve Mississippi ; la plantation est composée des cinq morceaux de terre ci après décrits :

1° Un morceau de terre, situé dans la paroisse Iberville, en cet Etat, à une distance de 10 arpents de la façade de la rive droite du fleuve Mississippi, mesurant 23 arpents plus ou moins de face sur une profondeur suffisante à donner une superficie de sept cent cinquante acres plus ou moins, bornée sur la façade par la terre de la première concession appartenant à plusieurs personnes, sur le fleuve, au-dessus, par la terre anciennement appartenant à Janvier Alain et ci-après troisièmement décrite, au-dessous, par la terre de Jean D. Murrell, et dans le fond par la terre anciennement appartenant à Sewall & Hudson, maintenant Hudson & Randolph.

2° Un autre morceau de terre touchant à la propriété ci-dessus dans la même paroisse, étant le lot No un de la Section 49 dans le township 10, ouest du Mississippi, du range 12, est des terres arpentées et vendues par le gouvernement des Etats-Unis. Le dit morceau de terre contient quatre vingt quinze 18|100 acres de superficie.

3° Un autre morceau de terre dans la même paroisse et touchant le morceau ci-dessus décrit sur la ligne du haut, mesurant sept arpents de face, plus ou moins, sur une profondeur suffisante à donner au dit morceau de terre ensemble avec l'ouverture, une superficie de deux cent dix arpents ; le dit morceau est borné sur la façade par la terre de Jean B. Bricaux et Ernest Comeaux, au Sud ou côté du bas par la terre premièrement ci-dessus décrite et le fond ou Ouest par la terre de précédemment décrite.

Lesquels dits trois morceaux de terre comprennent une superficie de douze cents vingt arpents plus ou moins.

4° Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, sur le côté sud du Bayou Goula, mesurant à peu près dix arpents de face au dit Bayou Goula, étant le lot numéro sept du morceau vendu et transféré par le gouvernement des Etats-Unis sur le dit Bayou le dit morceau comprend trois cent soixante quinze acres de superficie, incluant la deuxième concession à l'arrière du dit lot, borné au-dessus par la terre appartenant anciennement à Mme Joséphine Hebert, épouse de D. M. Wilson au-dessous par la terre appartenant anciennement à John Garlick et celle de John H. Randolph, et dans le fond par la terre appartenant anciennement à Christopher Adams.

Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse étant dans le Township No Dix, Range Sud, No Douze Est, désigné comme étant la section No Quatre Vingt Dix, ayant six cent dix-neuf acres de superficie.

Etant la même propriété que Henry Baldwin, au des insolvables dans cette affaire acquise de Mme Pénélope S. Hébert, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 28 avril 1882.

Les bâtisses comprennent une résidence, cabanes pour travailleurs, écuries, hangars, sucrerie avec chaudières, moulin et les machines nécessaires, le tout en bon ordre.

Il se trouve 50 acres de plants de canne et une quantité suffisante conservée pour planter 50 acres de plus ; mais et fourrage pour une année, 41 mulets, charrettes, wagons et instruments agricoles.

Conditions de la vente—Sept mille cinq cents dollars ($7,500) comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans, à partir de la date de la vente, avec intérêt à raison de huit pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra faire assurer les améliorations qui sont sur l'habitation et transférer la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires pour tenir la propriété assurée à une prime annuelle, n'excédant pas $140, assumant le paiement en sus du prix de son adjudication, toutes les taxes dues et exigibles contre la propriété durant l'année 1885 et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'achat au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

6 nov—6 11 21 28—déc 5.12

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après le dîtes formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre du ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.